

Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'ACA

Boulogne-Billancourt le 22 septembre 2009 à 14 H

Présents : Mmes Catherine BAUERSCHMITT, Nadia LEHEMBRE

Mrs. François ATGER, Nicolas BLOT, Alain COURAL, Guy de FONTAINES, Jean-Pierre de GASTE, Claude GODARD, Jean Michel GRIMAL, Jean-Bernard KUPAJ, Christian QUET, Daniel SOUPPAT, Administrateurs.

Mr. Robert LUCHEZ, Président

Le Président Robert Luchez déclare ouvert le second CA de son mandat et invite les membres à persévérer dans le sens du travail en équipe.

Ordre du jour

1. Tirage au sort des administrateurs sortants par Mlle Tiphaine Blicck.

Sont sortants en 2010 :

Jean-Pierre de GASTE, Jean-Bernard KUPAJ, Nicolas BLOT, Daniel SOUPPAT

Sont sortants en 2011 :

Alain COURAL, François ATGER, Catherine BAUERSCHMITT, Christian QUET

Sont Sortants en 2012 :

Guy de FONTAINES, Nadia LEHEMBRE, Jean Michel GRIMAL, Claude GODARD

2. Adhésion à l'ANGEE

L'ACA a adhéré à l'ANGEE (Association Nationale de Gestion de l'Equarissage des Equidés).

M.N.JUST s'est rendue le 10 septembre à l'AGO de cette association qui devait être dissoute avant sa fusion avec l'assoc. ATM équidés, en vertu d'une convention signée la veille par les deux assoc.

Or, l'Assoc ATM équidés ne s'est pas présentée afin de réaliser cette fusion et a fait parvenir un courrier remettant en cause les accords signés la veille.

Le Président d'ANGEE a donc remis par courrier l'affaire entre les mains du Ministre de l'Agriculture.

A noter qu'à ce jour, un système de gestion de la fin de vie des équidés existe, géré par les HN.

3. Commission Endurance

Modification du règlement des Concours H.N.

En vue de donner très rapidement les éléments nécessaires à Christian Depuille qui rédige les modifications au règlement 2007 qui seront proposées au C.A. des HN en fin d'année, le C. A de l'ACA s'est exprimé sur les résolutions suivantes :

- **Résolution N°1**

A partir de l'année 2010, l'inscription au P.E.E sera la condition nécessaire et suffisante pour qu'un cheval puisse être inscrit aux concours d'élevage endurance (et donc susceptible d'être primé)

Les conditions de race sont supprimées mais les conditions d'âges et de saillies restent identiques.

- **Résolution N°2**

*A partir de l'année 2010, pour la PACE l'inscription au P.E.E sera **condition nécessaire** (mais pas suffisante, bien sûr puisque s'y ajoutera la condition des performances de la poulinière ou de ses apparentés)*

La majorité du CA ayant répondu « favorable » aux 2 résolutions, elles sont approuvées.

Information sur les aides qui seront versées dans le cadre du PEE pour Uzès

Peu de changements par rapport à 2008. En ce qui concerne l'aide au déplacement, elle ne sera versée que pour 3 chevaux par propriétaire (de 210 à 840 € par cheval) dont 100% au naisseur-propriétaire et 50 % au propriétaire non-naisseur

L'aide à la valorisation est accordée uniquement au naisseur, pas d'enveloppe fixée. Cette aide est issue de l'enveloppe P.E.E. alimentée par les naisseurs.

Les aides ne sont versées qu'à la demande.

Des erreurs dans les aides versées en 2008 ont été corrigées. En 2009 respect strict de la date butoir : le cachet de la poste du 19 septembre faisant foi.

Aide pour les jeunes juments mises à la reproduction

4 juments en ont été bénéficiaires en 2008

Les engagements pris en 2008 seront honorés pour les juments effectivement mises à la repro mais cette aide est supprimée en 2009.

En ce qui concerne les juments, autre chose est en préparation : François Atger a des contacts avec le Président de la FFE qui souhaite travailler sur un projet de maintien d'une population de juments qui pourraient être utilisées par l'Equipe de France.

Stage de formation de juges endurance à St Pierre de Lorouer (71)

Une session a eu lieu en février à Uzès dont le debriefing a eu lieu en commission de travail.

Une session aura lieu les 14 et 15 novembre à St Pierre de Lorouër, ville plus accessible pour les candidats du nord de la Loire.

Un protocole de formation a été écrit et accepté par les 2 formateurs. Une évaluation individuelle sera faite en fin de stage et les résultats directement communiqués afin d'éviter toute ambiguïté.

Mise en place du travail de la Commission Endurance

François Atger fait part de son souhait de ne travailler qu'avec des élus afin d'assurer la légitimité de la commission.

Les membres seront donc les Présidents de GECE (pas des ACA régionales qui n'ont pas une entité « endurance » bien distincte) et les membres du CA.

Une réunion informelle aura lieu à Uzès et la première réunion plénière de la commission le 25 novembre à Boulogne Billancourt.

Par la suite, les conférences téléphoniques et visio-conférences seront privilégiées afin de limiter les frais de déplacement.

4. Commission Show

Le Championnat de France à Vichy

Daniel Souppat donne des informations sur le conflit concernant la participation des chevaux d'Albidayer-Stud au championnat de France.

Les membres du C.A. de l'ACA présents à Vichy ont décidé de maintenir l'application du règlement et donc d'accepter la participation de ces chevaux qui ont un livret français et dont le propriétaire a un domicile en France.

Daniel Souppat demande le vote d'une motion à ce sujet : elle est votée à l'unanimité dans les termes suivants :

« Le CA du 22 septembre 2009 approuve la décision de l'organisateur et des élus présents à Vichy pour avoir maintenu l'application du règlement du Championnat de France 2009 en l'état ».

RL s'engage à faire aboutir une rédaction nouvelle du règlement 2010 avec concertation des adhérents ou des élus, rédaction qui lève cette ambiguïté.

Le litige venant de la notion de « domicile en France » ou de « adresse en France »

Mise en place d'un Programme d'Elevage « Arabe »

La mise en place de la Commission des chevaux Arabes et la volonté de dynamiser cet élevage se concrétisera par le démarrage d'un programme d'Elevage.

Stage de formation de Juges « Show »

Une session aura lieu en janvier 2010 au Haras de la Chataignière à Graulhet. Les formateurs seront Richard Philstrom et Reinata Schindler.

L'objectif est d'avoir 10 ou 12 candidats afin de retenir 3 ou 4 juges stagiaires pour juger à l'échelon national en 2010.

Il sera également assuré une formation pour la Commission Disciplinaire.

Si nécessaire, une seconde formation aura lieu en 2011 chez Mr. Sardar à Vernoux en Sologne.

A noter que les stagiaires doivent être au minimum bilingues français/anglais.

Mise en place du travail de la commission « show » :

Elle comprendra les élus du C.A. ainsi que Mme Christianne Chazel, déléguée de l'ACA à l'ECAHO et Messieurs Alain Chardès, Bertrand Valette, Eric Gear et Régis Huet.

5. Standardisation des exigences sanitaires

Le CA entérine à l'unanimité le niveau 4 d'exigences sanitaires pour la **saison de monte 2010** tel que décrit dans le document remis par François Gorioux. Le niveau 4 est allégé par rapport à 2009 car il ne comprend plus de test de métrite en fin de saison de monte.

6. Position de l'ACA sur le S.C.I.D.

Après avoir pris des renseignements sur les risques et sur le mode de propagation de la maladie, le CA RECOMMANDE la vigilance aux éleveurs.

Il est donc recommandé aux étalonniers de faire pratiquer le test et informer des résultats les propriétaires des juments.

7. La collaboration ACA/ACA Bretagne sur le partenariat avec le Maroc

Il a été décidé lors du précédent CA que les engagements pris à ce sujet par Claude Serre du temps de son mandat devaient être honorés.

La facture relative à la première action de ce programme a été réglée.

Il est néanmoins entendu que, comme il ne s'agit pas d'un programme d'action national, toute demande ultérieure devra être soumise à un accord préalable du CA.

9. Questions diverses

ECAH : Espace Com Arabian Horse

Daniel SOUPPAT donne des infos sur cette société commerciale « captive de l'ACA » créée et co-gérée par Claude Serre qui a démissionné à la fin de son mandat.

Cette société a eu pour seule activité en 2009 l'organisation du Championnat de France à Vichy.

La comptabilité et la déclaration de TVA de cette société sont à faire et un devis sera demandé à Mr. O. Bolus, comptable de l'ACA.

Étalonnage

La commission « d'experts étalons » de l'ACA exprime son incompréhension sur l'articulation de son travail avec celui de Mr. Bernard Dumont St Priest.

Il apparaît que le rôle et les responsabilités de chacun doivent être redéfinis si possible avant Uzès.

Site WEB

Il se révèle difficile d'utilisation pour le secrétariat et à plus forte raison pour les adhérents.

Des améliorations ont été demandées, la société MS3i qui le gère ne répond pas. Il est convenu de tenter de retrouver le contrat qui lie l'ACA à cette société et de prendre ensuite toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir travailler sur un site pratique et fonctionnel pour 2010.

Interdiction du transfert d'embryon chez les arabes de course.

JP de Gasté rappelle que sur ce sujet, France Galop souhaite se conformer aux exigences de l'AFAC et que l'interdiction des courses aux chevaux issus de transferts soit mentionnée au SBA.

L'AFAC demande donc à l'ACA de valider cette interdiction avant qu'elle soit entérinée par la commission du stud-book.

Le C.A. a déjà donné son accord sur cette interdiction en étant conscient que le transfert d'embryons demandera, à l'avenir, d'autres précisions réglementaires.

Rédacteur : M.N. JUST
Responsable administrative A.C.A